

Conseil Communautaire du 6 février 2018 à 19 h 00

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR:

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 21 novembre 2017
- Délibération de soutien pour le maintien du service de nuit des urgences de Tonnerre

2. ADMINISTRATION GENERALE – INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Conservatoire de musique : étude de programmation pour la construction d'un établissement culturel et de loisirs (information)

3. ECONOMIE

- Aide à l'immobilier d'entreprises :
 - Autorisation de signature de la convention entre le CRBFC et la CCLTB sur l'aide à l'immobilier d'entreprises
 - o Aide à l'immobilier d'entreprises Règlement d'intervention
- Aménagement numérique Convention de mise à disposition par M. Marcel GOULLEY DYE

4. Tourisme

- APTT – Subvention

5. <u>PETITE ENFANCE</u>, <u>ENFANCE</u>, <u>JEUNESSE</u>, <u>ALSH ET SCOLAIRE</u>, <u>COORDINATION</u>, <u>BATIMENTS</u>

- Modification rythme scolaire –Suppression des NAP

6. **DEVELOPPEMENT DURABLE**

- SPANC : Ouverture d'un 2ème phasage pour les études à la parcelle
- GEMAPI : Désignation des délégués du Bassin du Serein

7. FINANCES

- Détermination des douzièmes prévisionnels au titre de la fiscalité professionnelle unique
- Ouvertures des crédits en investissement (budget principal et budget annexe « déchets »)

8. RESSOURCES HUMAINES

- Vacation pour le service technique

9. QUESTIONS DIVERSES

- Information du conseil (décisions)

DATE CONVOCATION:

31 janvier 2018

PRESIDENTE DE SEANCE :

Mme JERUSALEM Anne – Présidente

ETAT DES PRESENCES :

Présents: 54

Communes	Délégués	Suppléants
AISY-SUR-ARMANÇON	M. BURGRAF Roland	
	M. DELAGNEAU Emmanuel	
ANCY-LE-FRANC	M. DICHE Jean-Marc	
	Mme ROYER Maryse	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTEUIL-SUR- ARMANÇON		M. SCHIER Gaston
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean-Claude	
BAON	M. CHARREAU Philippe	
BERNOUIL	M. PICARD Bruno	
CHASSIGNELLES	Mme JERUSALEM Anne	
CHENEY	M. BOLLENOT Jean-Louis	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	M. GOGOIS Francis
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Eric	
DYE	M. DURAND Olivier	
EPINEUIL	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean-Bernard	
TLUGNI LA CHAPELLE	M. GOVIN Gérard	
FULVY	M. HERBERT Robert	Mme SORET Françoise
GIGNY	M. REMY Georges	
JULLY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	M. MOULINIER Laurent	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	
MOLOSMES		M. BUSSY Dominique
Nuits-Sur-Armançon	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	Mme BOHAJUC-FRANCHE Céline
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON	M. COQUILLE Eric	Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie
PIMELLES	M. ZANCONATO Eric	
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge	
RAVIERES	M. LETIENNE Bruno	

Roffey	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SAINT-MARTIN-SUR- ARMANÇON	,	M. MLYNARCZYK André
SAMBOURG		M. FOREY Bernard
SENNEVOY-LE-BAS	M. GILBERT Jacques	
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
STIGNY	M. BAYOL Jacques	M. DE DEMO Paul
TANLAY	Mme PICOCHE Elisabeth	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY		M. SABOURIN Sébastien
	Mme AGUILAR Dominique	
	Mme BOIX Anne-Marie	
	M. DOUSSEAUX Jacqueline	
TONNERRE	Mme GOURDIN Jean-Pierre	
	M. HARDY Raymond	
	M. LENOIR Pascal	
	M. ROBERT Christian	
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine	
TRONCHOY	M. TRIBUT Jacques	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VIREAUX	M. PONSARD José	

Excusés ayant donné pouvoir : 12

Communes	Délégués
FLOGNY-LA-CHAPELLE	Mme CONVERSAT Pierrette
LEZINNES	M. GALAUD Jean-Claude
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine
TANLAY	M. BOUILHAC Jean-Pierre
IANLAY	M. BOURNIER Edmond
	Mme BERRY Véronique
	Mme COELHO Caroline
TONNERRE	Mme DUFIT Sophie
TONNERRE	Mme LAPERT Justine
	Mme ORTEGA Olivier
	M. RENOUARD Claude
VILLON	M. BAUDOIN Didier

Excusés et absents: 9

Communes	Délégués
ARGENTENAY	Mme TRONEL Catherine
CRUZY-LE-CHATEL	M. DURAND Thierry
GLAND	Mme NEYENS Sandrine
RAVIERES	M. HELOIRE Nicolas
	M. CLEMENT Bernard
TONNERRE	Mme GOUMAZ Delphine
	M. SERIN Mickail
VIVIERS	M. PORTIER Virgile
YROUERRE	M. PIANON Maurice

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur GONON Jean-Louis

La séance s'est ouverte le 6 février 2018 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Bonjour à tous. Nous ne nous sommes pas tous vus depuis la séance de novembre et je n'ai pas eu, de ce fait, l'occasion de vous présenter mes vœux à toutes et à tous. Même si la période est passée, je me permets de le faire et de vous souhaiter à toutes et à tous collectivement, bonheur, santé, réussite dans les projets.

J'attends de nous tous du volontarisme pour défendre notre territoire, défendre nos services publics au premier rang desquels notre hôpital et le service des urgences. Sur le scolaire, un maillage territorial est nécessaire et un service à la population bien réparti, bien organisé qui nécessitera de notre part du volontarisme également pour prendre les bonnes décisions. Une éclaircie se présente cette année, mais nous ne sommes pas à l'abri pour l'année prochaine de soucis, en raison de la baisse des effectifs.

Défendons tous ces services. Défendons tous les projets économiques, pourvoyeurs d'emplois, pourvoyeurs de nouveaux habitants pour ce territoire. On ne peut pas être sur la défensive constamment, il faut aussi être derrière ces projets et il y en a, vous le savez très bien. Il faut que ces investisseurs sentent que nous sommes derrière eux et que nous les accompagnerons jusqu'au bout afin que ce territoire retrouve une dynamique.

Je souhaite procéder à la présentation d'un petit point d'étape rapide concernant tous les projets que nous avons développés ou que nous avons commencé à développer en 2017. Cette liste n'est pas exhaustive, elle serait trop longue, c'est la preuve que nous travaillons beaucoup.

Le développement économique

Nous pouvons nous féliciter de l'aboutissement du déploiement de la solution numérique en Tonnerrois. Vous êtes tous informés. En ce moment, Régis LHOMME et François PRUDENT se rendent dans les villages nouvellement couverts pour démontrer aux habitants que cet outil numérique fonctionne. Des ajustements ici et là sont encore nécessaires, mais dans 99 % des cas, les retours sont bons et satisfaisants malgré des aléas météo qui ont retardé un peu les travaux.

L'extension de la pépinière d'entreprises se déroule comme prévu : l'achat a été effectué fin 2017, le début des travaux est envisagé au premier semestre 2018 avec des pré-réservations potentielles.

Le sujet de l'installation de l'auto-école à Ancy-le-Franc était un sujet qui me tenait beaucoup à cœur. Vous avez eu l'amabilité d'encourager le projet avec un loyer modéré pour cette première installation. L'auto-école Liberté a ouvert et j'ai le plaisir de vous dire que Madame DROZAK est très satisfaite du démarrage de son entreprise. De nombreux adhérents se sont déjà inscrits et elle a déjà fait passer 2 permis de conduire avec réussite à l'examen. Nous lui souhaitons bonne chance. C'est un bon signal pour notre canton.

S'agissant toujours du développement économique, par rapport à l'étude pour le schéma directeur de la réhabilitation du site de Frangey et de l'avant-projet du parc éco-ludique, deux réponses nous sont parvenues permettant de choisir un programmiste/cabinet d'études. Les deux sont très intéressants. Le comité de pilotage procède actuellement à leur désignation par un vote.

Nous ne réussissons pas tout, notamment les projets Actipôle, toujours bloqués au tribunal administratif. Les porteurs de projets que j'ai rencontrés cet après-midi sont très rassurants sur leur volonté, sur leur pugnacité et ils attendent de nous un soutien plein et entier pour la réussite de ce projet. Le projet est toujours d'actualité. 40 M€ d'investissements sont prévus entre la biomasse, les serres de tomates et les serres de spiruline avec plus de 100 emplois potentiels à créer. Il ne s'agit pas d'élucubrations, c'est la redynamisation de ce secteur qui est en jeu. Cela ne dépend pas seulement de nous, mais un petit peu quand même... L'opinion publique compte. Il faut cesser avec ce catastrophisme... Il existe des gens intéressés par notre territoire. Ce projet intéresse particulièrement d'autres entreprises qui prennent contact avec nous, elles sont prêtes à venir s'installer et à repartir dans le bon sens, encore faudrait-il que nous sortions de ces recours.

Le scolaire et périscolaire

Le projet initié par la Ville de Tonnerre a été mené à bien. Il s'agit de la nouvelle école maternelle des Prés Hauts, livrée dans les temps. Elle a été accompagnée d'une réhabilitation par la Communauté de Communes de l'école élémentaire du même site.

Les écoles ont été informatisées pour 40 000 €. Nous sommes éligibles — nous espérons être retenus —pour un appel à projet numérique pour nos écoles en 2018 avec un soutien fort de l'État sur ce sujet.

Dès ce mois-ci, nous allons engager le travail sur la carte scolaire pour éviter des désagréments que nous connaissons actuellement, ils sont inévitables. Soyons actifs sur ce sujet.

Ce soir, nous avons à décider du retrait des NAP. La réorganisation des temps périscolaires liés à cette nouvelle organisation des temps scolaires est nécessaire.

Le développement durable

Nous avons mis en place une nouvelle réorganisation de ramassage des ordures ménagères générant ainsi des économies et permettant de baisser le tarif moyen à l'habitant. Deux chalets de compostage ont été mis en place sur la Ville de Tonnerre. Nous avons réalisé des travaux d'accès à l'ISDI d'Ancy-le-Franc, mis en conformité la déchèterie de Rugny.

Nous avons renouvelé des colonnes de tri sur le secteur d'Ancy-le-Franc, Ravières et Lézinnes.

Des diagnostics ont été établis pour le bâtiment B9 et le choix d'un architecte pour nous accompagner sur ce projet est en cours.

Afin de libérer des espaces au Sémaphore, les personnels déménageront au bâtiment B2. Ce bâtiment peut être utilisé et aménagé sans trop de frais. Désormais, les usagers devront se rendre au B2. Il conviendra de communiquer sur ce changement.

Les dossiers du SPANC se déroulent selon le timing établi.

Le tourisme

Les locaux pour l'accueil sont désormais localisés rue Campenon à Tonnerre. Très prochainement, une convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec

l'association Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPTT).

Nous travaillons très régulièrement avec les territoires du Chablisien et de l'Avallonnais sur ce volet tourisme. Un dossier de candidature a été déposé pour la labellisation « Territoire Vignobles et Découverte ». Le contrat « canal de Bourgogne » devrait être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée régionale au mois de mars. Nous allons parvenir à nos fins.

Le volet communication

Une newsletter mensuelle et le magazine trimestriel ont été mis en place. Je remercie tous les élus qui se donnent la peine de procéder à la distribution de ce journal. Sans votre concours, il ne serait pas possible d'éditer autant de fois le magazine, la distribution représente un budget conséquent si nous devions avoir recours à un prestataire.

Nous alimentons régulièrement le site Internet et le compte Facebook. Nous avions décidé de mettre ces outils en place, cela a été fait.

S'agissant du conservatoire, une présentation exhaustive du point d'avancement du dossier en sera faite au cours de ce conseil.

Le service à la personne

Le transport partagé a été lancé. Il n'est pas encore à un rythme de croissance satisfaisant, mais il a cependant retenu l'attention de la Région qui souhaite cofinancer ce projet. L'attention du territoire chablisien a également été retenue, lequel souhaiterait également mettre en place ce type de service. Nous allons donc réfléchir ensemble pour améliorer la communication, la pédagogie et relancer ce principe.

Le plateau santé

Les travaux ont débuté : nous en espérons une livraison en juin 2018. Quant à l'utilisation de ce plateau santé, les voyants sont plutôt en train de verdir.

Il s'agissait de la liste non exhaustive des projets 2017.

En ce qui concerne 2018, nous évoquerons ensemble lors du DOB le 27 février les projets et nous en débattrons ensemble. Les premiers éléments me permettent d'affirmer publiquement, qu'a priori, nous n'aurons pas à recourir à une hausse d'impôts pour l'année prochaine. Cela devrait tenir si les projets proposés sont votés.

Mes chers collègues, je souhaite poursuivre ce travail mené ensemble, ce travail collectif d'ouverture, de bonne collaboration, tous ensemble et avec les territoires voisins ou même avec la Région et tous les partenaires qui nous aident dans nos missions.

Je remercie infiniment les vice-présidents, tous les élus, les collaborateurs qui œuvrent en ce sens à mes côtés et pour m'épauler. Avant de débuter cette séance, je maintiens que le Tonnerrois a avancé, avance et avancera et qu'il faut avoir confiance. Merci.

(Applaudissements)

J'ouvre officiellement la séance.

Excusés ayant donné pouvoir

- M. Edmond BOURNIER a donné pouvoir à Mme Elisabeth PICOCHE
- Mme Pierrette CONVERSAT a donné pouvoir à M. Jean-Bernard CAILLIET
- M. Didier BAUDOIN a donné pouvoir Mme Pierrette GIBIER
- M. Jean-Pierre BOUILHAC a donné pouvoir à Mme Delphine GRIFFON
- M. Jean-Claude GALAUD a donné pouvoir à M. Laurent MOULINIER
- M. Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Olivier DURAND
- Mme Sophie DUFIT a donné pouvoir à M. Pascal LENOIR
- Mme Véronique BERRY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDIN
- M. Claude RENOUARD a donné pouvoir à Mme Jacqueline DOUSSEAUX
- M. Olivier ORTEGA donné pouvoir à Mme Anne-Marie BOIX
- Mme Caroline COELHO a donné pouvoir à Mme Dominique AGUILAR
- Mme Justine LAPERT a donné pouvoir à M. Raymond HARDY

Absents excusés

- Mme Catherine TRONEL
- M. Thierry DURAND

Absents

- Mme Sandrine NEYENS
- M. Nicolas HELOIRE
- M. Bernard CLÉMENT qui a démissionné mais qui est encore dans nos listings
- Mme Delphine GOUMAZ qui a démissionné mais qui est encore dans nos listings
- M. Mickail SERIN
- M. Virgile PORTIER
- M. Maurice PIANON¹

Un secrétaire de séance doit être désigné (sachant que Monsieur Pascal LENOIR s'était acquitté de cette mission lors du dernier conseil communautaire) : Monsieur Jean-Louis GONON accepte.

Rappel de l'ordre du jour avec :

- dans le point TOURISME, la suppression de la délibération portant sur la subvention versée à l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPTT) car je considère qu'il n'y pas lieu de voter pour une subvention alors que la convention d'objectifs et de moyens n'est pas encore tout à fait terminée. Nous vous présenterons les deux lors du prochain conseil,
- dans le point DEVELOPPEMENT DURABLE, l'ajout d'une délibération s'agissant de la désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA), ce dernier nous ayant fait la demande très récemment et ayant besoin très rapidement de notre délibération pour l'organisation de leurs comités syndicaux. Est-ce que cet ajout pose un souci? Je vous remercie.

¹ Monsieur Maurice PIANON avait envoyé par e-mail son pouvoir mais ce dernier, arrivé dans les SPAM de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", n'a pas été pris en compte.

ADMINISTRATION GENERALE

4 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 21 novembre 2017

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: S'agissant du dernier compte rendu du conseil communautaire avez-vous des remarques?

Le compte rendu du conseil communautaire du 21 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

♣ <u>Délibération de soutien pour le maintien du service de nuit des urgences de Tonnerre</u>

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Cette première délibération porte sur le maintien du service de nuit des urgences de Tonnerre et de Clamecy.

Y a-t-il des remarques?

<u>Monsieur Bruno PICARD</u>: Il conviendrait d'insister davantage sur la fragilité de l'hôpital dans l'hypothèse de la fermeture la nuit du service des urgences, même si cela a été indiqué dans la délibération.

Il est nécessaire d'insister également sur la distance par rapport à Auxerre. Pour avoir participé à la réunion, c'était un des éléments sur lequel nous avions aussi insisté.

C'est bien que le Conseil Communautaire prenne la décision de la délibération. Toutefois, c'est un peu compliqué pour un conseiller communautaire d'avoir une position politique au sens propre du terme sur un tel sujet. En effet, habituellement, cette démarche est animée et lancée par les représentants du personnel via les organisations syndicales.

Je suis assez inquiet quant à la suite des événements. Nous sommes dans une phase "un peu de creux" et la délibération n'aura de sens et de résonance que si les personnels et usagers se mobilisent par rapport à ce projet de fermeture des urgences la nuit à l'hôpital de Tonnerre.

Monsieur Pascal LENOIR: Il est bien évident que nous voterons en faveur de cette délibération. La défense du service des urgences de nuit est un élément important pour l'établissement, pour le territoire, pour l'offre de soins et pour la zone d'attraction que constitue le Tonnerrois par rapport aux collectivités territoriales et aux habitants qui résident autour de notre territoire. C'est un élément majeur dans notre raisonnement qu'il faut arriver à faire comprendre aux autorités administratives, qu'il s'agisse de l'ARS ou des services déconcentrés de l'État, que notre territoire présente cette particularité d'être assis sur deux régions et sur trois départements. Ceci est un point majeur de notre argumentaire qui, malheureusement, parce que c'est très difficile, par rapport au fonctionnement administratif, d'être admis par les uns et par les autres.

Je voudrais comprendre un certain nombre de choses dans ce dossier. Je voudrais comprendre, par exemple, pourquoi l'hôpital de Joigny qui se trouve à mi-parcours entre Auxerre et Sens, n'est pas concerné par la fermeture des urgences de nuit. Tant mieux pour eux. Mais pourquoi Tonnerre et Clamecy le sont et pourquoi

Joigny ne l'est pas ? Qu'est-ce qui s'est passé dans le cadre de la discussion avec l'ARS pour que l'un y soit et pas l'autre ? Qu'est-ce qui s'est passé avec le maire de Joigny que je connais bien, Monsieur MORAINE, qui finalement, dans un premier temps, avait refusé de signer une convention avec Sens et qui, dans un deuxième temps, l'a acceptée ? Qu'est-ce qui s'est passé par rapport à la manière dont il s'est positionné pour défendre ses urgences de nuit ? Cela est important.

Qu'est-ce qui s'est passé au niveau départemental pour que le député, lors de la réunion organisée sur Tonnerre vienne dire à Tonnerre « il faut savoir évoluer », « il faut savoir enregistrer » (ce que l'on retrouve dans l'introduction de notre délibération) les évolutions numériques pour admettre les évolutions incontournables? Qu'est-ce qui s'est passé entre le "15", l'hôpital, Clamecy, Tonnerre, et pourquoi pas Avallon aussi? Tant mieux pour Avallon... Qu'est-ce qui s'est passé dans ce débat?

Je suis favorable à cette délibération du Conseil Communautaire. Sur le territoire, il faut que la défense du service des urgences soit portée par l'ensemble du territoire, c'est-à-dire qu'elle soit portée par le Conseil Communautaire. J'ai remarqué – je le dis comme je le pense – des exclusions anormales dans les délégations en particulier sur Dijon. Que la présidente, Anne JÉRUSALEM, ne soit pas présente dans la délégation qui a rencontré les représentants de l'ARS sur Dijon n'est pas normal, c'est scandaleusement anormal. Attention à la manière dont on agit. Si on veut une motion de solidarité, ce que je vais défendre, tout le monde nous regarde, nous observe et la solidarité commence par la solidarité entre les élus.

Monsieur José PONSARD: Bravo (propos hors micro)

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Je tiens absolument compte de tout ce que vous avez dit.

Je vous propose d'intégrer une petite modification concernant la demande de Bruno PICARD. Peut-on rajouter à la fin « des zones rurales éloignées des villes voisines et éloignées à plus d'une heure des villes voisines »? Parmi d'autres, un argumentaire nous tient particulièrement à cœur, à savoir celui rappelé par le président de la république : "Nous ne devons pas être à plus de 30 minutes d'un hôpital pour se faire soigner". Or, ce n'est pas tout à fait le cas. L'hôpital de Tonnerre bénéficie de l'accueil d'urgence, mais ne possède déjà plus la chirurgie. Le territoire a déjà bien donné. Il convient de nous bagarrer, d'argumenter, il faut aussi veiller à ce que nous rapportions sur ce territoire de l'emploi, du monde, de potentiels utilisateurs de l'hôpital. Nous serions un petit peu plus enclins à faire basculer les choses en notre faveur. Nous devons être tous derrière les projets, je le martèlerai encore et encore.

Êtes-vous d'accord pour la modification proposée?

• **Délibération n° 01-2018 :** *Administration Générale* — Motion — *Urgences de nuit des Centres Hospitaliers de TONNERRE et CLAMECY*

Dans le cadre du nouveau schéma régional de santé déployé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC), notamment les nouvelles prescriptions annoncées au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Sud Yonne Haut-Nivernais (réunissant les hôpitaux d'AUXERRE, de TONNERRE, d'AVALLON, et de CLAMECY) visent à diminuer les services d'urgence de nuit, et par voie de conséquence, induisent la fermeture des urgences de nuit des centres hospitaliers de TONNERRE et de CLAMECY,

Nous disons non à la fermeture des urgences de nuit des hôpitaux de TONNERRE et de CLAMECY,

Considérant que le déploiement de l'hôpital numérique et aussi son laboratoire d'analyse, fait du centre hospitalier de TONNERRE l'un des plus performants de l'Yonne,

Considérant qu'après la fermeture du plateau technique de la maternité puis de la chirurgie qui devait être compensé par la pérennisation du service d'accueil médical aux urgences du centre hospitalier de Clamecy,

Considérant que la désertification médicale réelle de notre territoire se manifeste par un accueil, aux urgences de l'Yonne, de 44 % de la population quand, pour le reste de la région Bourgogne Franche Comté, ce chiffre est de 30 %. Le maintien de vraies urgences de nuit permet une égalité de soins et de participer à des recrutements de médecins salariés en zone rurale pour compenser le manque de médecins libéraux,

Considérant que la distance entre le centre hospitalier d'AUXERRE et le domicile du patient irait jusqu'à 30 minutes au-delà du centre hospitalier de TONNERRE ou de CLAMECY et constituerait une mise en danger évidente pour la population,

Considérant les risques importants qu'occasionneraient la fermeture des urgences de nuit de TONNERRE et CLAMECY et l'engorgement de celui d'AUXERRE (augmentation des services de secours + SAMU + déplacements et risques routiers),

Considérant que l'expérience prouve que l'amorce d'un démantèlement d'un service conduit à la fermeture complète dudit service, voire de l'établissement,

Considérant que les hôpitaux sont une source d'emplois, gage de cohésion sociale du territoire, et que leurs fermetures engendreraient une paupérisation et une perte conséquente de population,

Considérant enfin que les médecins libéraux installés sur des territoires éloignés des urgences de nuit sont tenus d'assurer un service minimum de nuit, la disparition des urgences de nuit accentuerait la désertification médicale libérale des zones rurales,

Madame la présidente propose d'adopter cette motion et d'en faire publication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE cette motion afin que les urgences de nuit des hôpitaux de TONNERRE et CLAMECY soient préservées,

S'ENGAGE à communiquer cette délibération à l'ensemble des acteurs du territoire ci-dessous désignés :

- Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,
- Messieurs les préfets de l'Yonne et de la Nièvre,
- La Fédération Hospitalière de France (FHF),
- Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Yonne et de la Nièvre,
- Mesdames les maires de TONNERRE et CLAMECY.

- Monsieur le président de la Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne,
- Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
- Messieurs les présidents des Conseils Départementaux de la Nièvre et de l'Yonne,
- L'ARS BFC,
- Le GHT Sud Yonne Haut-Nivernais,
- Les Conseils de Surveillance et Directoires des centres hospitaliers de TONNERRE et CLAMECY.

ADMINISTRATION GENERALE – INVESTISSEMENTS COMMUNAU– TAIRES

Les Conservatoire de musique : étude de programmation pour la construction d'un établissement culturel et de loisirs (information)

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Comme vous le savez, j'aime travailler dans la transparence et ce sujet étant très attendu par tous les utilisateurs, mais pas seulement, je procède à un petit rappel de la situation actuelle.

L'état des lieux du Conservatoire a été réalisé le 2 janvier par huissiers de justice. Le bail, signé pour cinq ans avec l'association Saint-Joseph, débute au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est précisé dans le bail que la Communauté de Communes pourra demander par lettre recommandée le renouvellement éventuel de ce bail. Ce bail est conforme au projet voté et adopté par le Conseil Communautaire le 21 novembre 2017. Le principe d'un loyer annuel de $14\,400\,\epsilon$ a été instauré, la Communauté de Communes devenant ainsi un simple locataire.

Durant l'occupation du bâtiment par la CCLTB, l'Association Saint-Joseph conserve la faculté de vendre ce bâtiment. Il est rappelé que le bail ne confère à la Communauté de Communes aucun droit de préférence ou de préemption en cas de vente du bien.

Des travaux sont en cours actuellement pour réparer les fuites sur la toiture du bâtiment mis à disposition du Club de billard (bâtiment qui se trouve dans la cour du Conservatoire) pour un montant de 6 835 €. Un devis estimatif a été demandé concernant la réparation de la fuite récurrente sur le toit du Conservatoire. Nous envisageons éventuellement des travaux de réparation en 2018.

Avant la fin du bail, nous devrons assurer l'entretien du terrain et celui du bâtiment, par exemple, des peintures, des huisseries qui devront être entretenues. Cela sera fait dans les mois et années à venir.

Pour l'instant, la situation est stabilisée. Cependant, le problème reste entier C'est pourquoi nous poursuivons l'étude de programmation.

Pour ce faire, nous avons demandé au programmiste de travailler sur plusieurs scénarios qui concernent différents lieux identifiés dans la Ville de Tonnerre et de chiffrer d'une manière sincère, mais plutôt prudente. Les chiffres présentés ne sont pas des chiffres tirés au cordeau, mais plutôt retenus dans une fourchette large. Pour l'instant, les projets tiennent compte des desiderata formulés par les

utilisateurs. Cependant, nous en sommes à l'établissement d'hypothèses chiffrées. Cela signifie qu'un certain travail doit être fait pour aboutir à un projet réaliste et réalisable pour la CCLTB. Néanmoins, nous avons écrémé en éliminant progressivement un certain nombre d'hypothèses qui nous paraissent ou trop onéreuses ou non réalisables.

Ce travail a été réalisé en comité de pilotage avec de nombreux allers retours avec les partenaires comme la Ville de Tonnerre représentée par Mesdames AGUILAR et GÉRARD lors de réunions politiques et de réunions techniques. Ces échanges nous ont permis d'avancer et de pouvoir vous présenter aujourd'hui un état des lieux des hypothèses à l'instant T.

Le programmiste a chiffré un projet tel que nous l'envisageons sur un terrain lambda, terrain vierge, imaginaire pour l'instant avec la réalisation de l'ensemble des entités souhaitées comprenant soit une salle de répétition, soit une salle de spectacle et l'ensemble des aménagements extérieurs demandés par les utilisateurs.

Hypothèse zéro

Le projet étalon, son montant est de 4 990 000 € TTC.

Vous noterez qu'aucune des hypothèses listées ne comprendra une salle de danse. Nous avons d'emblée considéré que ce serait trop compliqué de rajouter des mètres carrés pour cet espace. Actuellement, le Conservatoire ne comprend pas de salle de danse. Il est envisagé de la transférer éventuellement dans le gymnase de Tonnerre qui pourrait trouver un créneau pour cette activité.

J'ai souhaité vous présenter les 7 hypothèses ; cependant certaines ont été vraiment abandonnées, il n'est donc pas nécessaire que je les évoque.

Hypothèse 1

Le Conservatoire pourrait se situer dans le collège de Tonnerre avec une mutualisation de la salle polyvalente sous-utilisée. Ce projet est estimé à 4,1 M€. Il permettrait :

- L'accueil du secteur « Jeunes»;
- La mutualisation de la salle polyvalente existante ;
- Une indépendance de fonctionnement entre les deux établissements. Le Conservatoire serait accolé, mais présenterait une entrée indépendante ;
- L'utilisation de la voierie et du parking existants. En revanche, cette hypothèse impose la création d'une zone de desserte (une petite route) pour la cantine;
- L'emprise d'un terrain communal que la Commune mettrait à disposition.

Hypothèse 2

L'école des Prés-Hauts avec plusieurs variantes.

L'aménagement des trois niveaux existants sur l'ancienne école avec une petite extension pour un coût de 3,142 M ϵ , ce projet est le moins onéreux de l'ensemble des projets présentés ce soir ;

- La réutilisation d'un établissement actuellement libre, complètement indépendant dans son fonctionnement ;
- La présence d'une voirie et d'un parking même si le nombre de places est un peu moins élevé que sur le site du collège.

Hypothèse 3

L'autre variante sur l'école des Prés-Hauts envisageait de restructurer le bâtiment, l'étendre, y ajouter une école élémentaire, un centre de loisirs et le secteur jeunes

pour un coût de 8,9 M€. Ce projet ne semble pas réalisable et présente beaucoup d'inconvénients.

Vous le voyez, de nombreuses pistes ont été explorées. Elles faciliteront la prise de décision à terme.

Hypothèse 4

Dans l'école des Prés-Hauts avec un conservatoire, un centre de loisirs, un secteur jeunes mais pas d'école pour un coût de 5,9 M€. Hypothèse peu réaliste.

Hypothèse 5

Nous avons regardé le site de l'ancien Aldi qui déménage dans l'ancien Hypermarché E. Leclerc. Ce bâtiment serait potentiellement intéressant. Le chiffrage de 3,5 M€ ne comprend pas l'éventuelle acquisition du bâtiment. Nous pourrions envisager l'extension du bâtiment et une restructuration pour aménager le Conservatoire, pas de mutualisation avec d'autres services.

Hypothèse 6

J'ai souhaité que l'on regarde attentivement une fois de plus le Conservatoire actuel pour consolider le chiffrage que l'Agence Technique Départementale avait fait en tenant compte de l'achat, de la restauration, sans extension. Le programmiste était à peu près d'accord avec les chiffres de l'ATD.

Dans l'hypothèse de l'achat et compte tenu des besoins de l'extension liée à la pratique des musiques actuelles et au manque de place constaté, le coût serait de 3,9 $M\epsilon$. Cependant, cette solution présente un inconvénient majeur : que deviennent les enseignants et les élèves pendant l'année de travaux? De plus, aucune mutualisation n'est possible.

Vous aurez loisir d'étudier attentivement ces différentes hypothèses puisque des documents vous seront transmis. Toutes les hypothèses sont compilées dans le tableau projeté avec le chiffrage, les sites, les particularités, c'est-à-dire les ajouts ou pas de certaines mutualisations avec des services comme le secteur Jeunes, les avantages, les inconvénients que nous avons identifiés.

Un comité de pilotage en présence des potentiels financeurs a été constitué. Ce projet dépendra de notre volonté, mais grandement des partenaires financiers qui nous accompagneront pour sa réalisation (la Région, l'État, la DRAC). La DRAC s'intéresse beaucoup au fonctionnement de ce projet. Elle y voit un intérêt d'attractivité pour le territoire et un intérêt de faire rayonner ce Conservatoire, de le rendre accessible au plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents lesquels n'auraient certainement jamais eu accès au Conservatoire. De nombreux échanges pourront avoir lieu grâce à cet outil.

Ce projet nous questionne compte tenu des montants d'investissement et de fonctionnement. Il reste à regarder les économies potentielles que l'on peut faire par ailleurs pour nous aider à décider sur quel projet nous nous engageons.

Publiquement, je veux vous dire mon attachement à ce projet qui n'est pas la lubie d'une élue qui a envie de laisser une trace, pas du tout. Cette décision sera collective, concertée et mesurée. On ne va pas faire n'importe quoi. Néanmoins, faisons de ce Conservatoire un atout, une force. Faisons-le rayonner encore plus et montons un beau projet pédagogique avec les écoles, avec le collège de manière à ce qu'il devienne la marque de fabrique du Tonnerrois afin que ce territoire sera

regardé avec un œil bienveillant et envieux. Demain, nous pourrions avoir un apport d'élèves intéressés par une classe musique.

Je n'oublie pas Ancy-le-Franc sur lequel une activité danse pourrait être développée liée au Conservatoire.

Emmanuel DELAGNEAU et Alexandre COMBLE sont très mobilisés sur ce projet ainsi que sur les projets actuels qui seront prochainement mis en place avec le Conservatoire, projets de collaboration plus larges sur tout le territoire et avec notamment les scolaires.

Ces projets seront soutenus financièrement par la DRAC. Des appels à projets sont à venir sur lesquels nous pourrions postuler si nous montrons cette volonté collectivement.

Monsieur Pascal LENOIR: Pour commenter un peu ce tableau de synthèse, la discussion et l'aboutissement qui ont conduit à la signature de ce bail est plutôt une bonne chose pour les deux parties. Par ce biais, on a trouvé un juste équilibre s'agissant du conservatoire et pour la garantie au conservatoire d'une durée d'existence qui permettra de nous pencher d'une manière lucide sur les projets qui viennent de nous être proposés.

Deux remarques:

Je ne vois pas pourquoi la CCLTB n'aurait pas un droit de préférence en cas de vente, cela se fait pour tout locataire au prix offert par le mieux-disant, mais un droit de préférence me paraît normal.

Je reste convaincu qu'il faut régler la question du billard qui, pour moi, est une activité sportive qui n'a rien à faire dans le domaine du Conservatoire, même si une convention à la convention est nécessaire.

Sur les projets, s'agissant du tableau de synthèse, de mon point de vue, il manque une hypothèse, celle du bâtiment de l'ancien Leclerc dans la perspective de la construction d'un nouvel Aldi. En son temps, j'avais pris l'attache d'Aldi en évitant de prendre l'attache du responsable du bâtiment Leclerc de telle manière que les prix n'augmentent pas. Aldi avait dit clairement qu'ils étaient éventuellement intéressés par un partage des mètres carrés, y compris du parking disponible sur ces 14 000 m² d'espace alors qu'ils n'en auront besoin que de 8 000. Ils acceptaient l'idée du partage du parking à condition qu'ils aient un droit de conditionnement privilégié par rapport à la voirie ce qui paraît normal en termes d'affichage publicitaire. Cet élément est intéressant, il me paraît devoir être indiqué.

D'autre part, je remarque que, dans la note de synthèse, dans la note de présentation, aucun élément ne figure par rapport à ce document, ce qui est toujours gênant pour ceux qui ne participent pas au bureau. J'ai pris bonne note que vous nous les transmettrez. Cependant, je souhaiterais un complément d'information s'agissant de la définition du mot « entité ». Qu'est-ce que vous appelez les entités et quelles entités figurent dans chacun des projets que vous soumettez ou que vous allez nous soumettre dans le cadre du futur débat d'orientation budgétaire?

Je reste convaincu que, pour de telles sommes, au-delà du Conservatoire qu'il convient de réinstaller dans un endroit ou dans un autre, je n'ai pas de préférence, il faut réfléchir en termes multiculturel beaucoup plus global. Cette réflexion est d'importance, y compris par rapport à la Région et non pas à la DRAC. La Région

est en train d'ouvrir les robinets s'agissant des fonds régionaux et en particulier des fonds européens parce qu'ils viennent de prendre définitivement leur règlement d'intervention financier. Sur ce dossier, la participation européenne peut être quelque chose de très important et qui peut nous aider financièrement à boucler à l'économie financière d'un projet qui, reconnaissons-le, est assez onéreux.

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Il s'agissait d'une simple information.

Monsieur Éric COQUILLE: Je souhaiterais que pour chaque hypothèse vous précisiez l'accès au foncier. Une hypothèse évoquait le fait d'une mise à disposition d'un terrain par la Ville. C'est différent d'un achat (l'espace Aldi). Dans l'hypothèse de l'achat du Conservatoire, quelles conditions l'Association poseraitelle? Il convient de bien préciser par écrit cet aspect puisque les conditions d'accès au foncier ne sont pas les mêmes d'une hypothèse à l'autre.

Madame Anne JÉRUSALEM: Merci de votre question, j'avais pris soin de vous indiquer que chaque hypothèse s'entendait hors acquisition. C'est la même remarque que celle de Monsieur LENOIR s'agissant de la suggestion sur l'ancien Leclerc ce qui correspond au projet « étalon » avec un achat de terrain. Le projet étalon est l'idéal, cependant on peut certainement le travailler et le réduire. Néanmoins, cela reste une construction éloignée des écoles et du collège avec le besoin d'acheter un terrain. Je ne suis pas certaine que cela corresponde exactement à ce qu'on recherche. Cependant, je comprends bien votre idée.

Nous compléterons et préciserons des éléments dans le tableau avant de vous le transmettre, cela vous laissera le temps de bien l'étudier. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons avancé sur cette étude de programmation. Il est évident que ce sujet sera abordé lors du DOB.

ECONOMIE

- ♣ Aide à l'immobilier d'entreprises :
 - Autorisation de signature de la convention entre le CRBFC et la CCLTB sur l'aide à l'immobilier d'entreprises

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: La première délibération concerne l'aide à l'immobilier d'entreprises. Une autorisation vous est demandée concernant la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la région Bourgogne Franche-Comté.

De par la loi NOTRe, les communautés de communes, d'agglomération et les métropoles sont les seules structures pouvant accorder des aides aux entreprises au titre de l'immobilier. Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ne peut accorder des aides que si notre communauté de communes les autorise à le faire. Une convention doit donc être signée avec eux les y autorisant.

Deux articles sont importants dans cette convention. L'article 3 stipule que « l'Établissement Public de Coopération Intercommunale s'engage à laisser la Région intervenir en complément de ses propres interventions sur les aides et les régimes d'aides mis en place sur son territoire ». Très clairement, nous les autorisons à verser une aide aux entreprises souhaitant améliorer leur immobilier.

L'article 5 est également très clair. « Les fonds engagés par la Région sont complémentaires à ceux attribués par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ». Je vous présenterai une autre délibération sur les règles d'attribution que nous pouvons nous, Communauté de Communes, envisager pour l'achat d'immobilier.

La première délibération autorise Madame la présidente à signer une convention avec la région Bourgogne Franche-Comté pour la prise en charge de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

• **Délibération n° 02-2018 :** *Economie* – Aide à l'immobilier d'Entreprise – Conventionnement avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui organise notamment le transfert vers les intercommunalités des zones d'activités économiques à compter du 1er janvier 2017,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, les communautés de communes, d'agglomération et les métropoles sont les seules structures pouvant accorder des aides aux entreprises au titre de l'immobilier,

Considérant que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, ne peut intervenir sans que notre établissement public ne lui donne l'autorisation de le faire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté annexée à la présente, l'autorisant à intervenir sur notre territoire au titre des aides à l'immobilier d'entreprises,

AUTORISE la présidente à signer les documents utiles à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

○ Aide à l'immobilier d'entreprises – Règlement d'intervention

Monsieur Régis LHOMME: La deuxième délibération est le corollaire de la précédente. Si la Région verse des aides, cela ne peut se faire qu'en complément de ce que la CCLTB peut verser. De ce fait, un règlement d'intervention est nécessaire. Un projet de règlement d'intervention a été réalisé à partir d'un modèle rédigé par d'autres communautés de communes. Il est intéressant de noter qu'il concerne les PME au sens européen, à savoir les entreprises de moins de 250 salariés réalisant moins de 50 M€ de chiffre d'affaires et n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de plus de 250 personnes.

Le deuxième point important porte sur le montant des aides versées. Notre proposition pour cette année s'établit dans une fourchette entre $2\,500\,\epsilon$ et $10\,000\,\epsilon$. L'aide sera, de toute façon, plafonnée à $10\,000\,\epsilon$. Nous réajusterons l'année prochaine. Cette année, dans le débat d'orientation budgétaire, nous travaillerons

en enveloppe fermée puisque nous ignorons le nombre de demandes. C'est une année test.

Monsieur Pascal LENOIR: Cette délibération est très importante. Je suis favorable à ce qu'on ait un taux d'intervention par rapport à nos entreprises. Il est nécessaire de charpenter le règlement d'intervention afin que les entreprises sachent combien elles peuvent percevoir, y compris en y adjoignant les aides régionales par rapport à tel ou tel projet d'investissement. Il faut rendre notre règlement d'intervention lisible, y compris en le couplant avec des aides complémentaires.

Monsieur Régis LHOMME: Vous avez parfaitement raison. Nous avons des difficultés à le coupler avec ce que veut faire la Région. Dans ces trois derniers mois, trois changements ont eu lieu dans la Région. Ils avaient prévu 1/10 (la CCLTB versait 1 €, la Région en attribuait 10 €). Leur règlement a changé (pour 1 € versé par la CCLTB, la Région en déboursait 4 €). Dans leur règlement d'intervention actuel, aucun montant ne figure. Cela est apprécié par une commission etc. il n'y a aucun engagement financier complémentaire de la part de la Région par rapport aux aides apportées par la CCLTB. De ce fait, il est difficile de vous présenter un règlement plus affiné que celui que nous vous proposons ce soir.

Monsieur Pascal LENOIR: D'accord. Je regrette.

• **Délibération n° 03-2018 :** *Economie* – Aide à l'immobilier – *Règlement d'intervention*

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui organise notamment le transfert vers les intercommunalités des zones d'activités économiques à compter du 1er janvier 2017,

Considérant que la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (CRBFC) et notre établissement public permet au CRBFC d'accorder des aides aux entreprises au titre de l'immobilier en complément de la Communautés de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant qu'il est nécessaire de définir un règlement d'intervention intégrant les modalités d'attribution d'aides financières au titre de d'immobilier d'entreprises à un porteur de projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le règlement d'intervention des aides aux entreprises au titre de l'immobilier annexé à la présente,

AUTORISE la présidente à signer les documents utiles à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

♣ <u>Aménagement numérique — Convention de mise à disposition par M. Marcel GOULLEY — DYE</u>

Monsieur Régis LHOMME: Le réseau hertzien que nous déployons en ce moment avance bien. Des problèmes techniques ont été réglés au fur et à mesure. Sur le pylône de Thorey, mis en place il y a 10 jours se trouve un relais sur le Château d'Eau de Dyé, relais qui doit être alimenté en électricité. Pour ce faire, nous devons établir une convention avec un propriétaire à proximité qui, temporairement, va fournir de l'électricité pour alimenter le relais et ce, pour un montant de 250 € par an.

Monsieur Pascal LENOIR: Bien entendu cette délibération doit être votée. Il y a peu de temps, la présidente de la Région est intervenue dans l'Yonne pour annoncer son propre projet qu'elle a qualifié de projet pour la ruralité. Cela me rappelle d'autres projets développés en leur temps par la Région qui avait aussi cette ambition et qu'elle n'a malheureusement pas accomplie, ce qui a coûté fort cher. Je savais que la Région avait cette stratégie. Lorsque j'avais en charge ce dossier, nous avions rencontré les interlocuteurs régionaux pour évoquer, compte tenu de leur dossier, la possibilité qu'ils s'adossent sur le nôtre pour nous aider dans le financement de notre projet. Avez-vous repris l'attache avec la Région?

Monsieur Régis LHOMME: Oui. Il y a un an et demi, avec Patrick MOLINOZ, le 5ème vice-président de la région, nous avons eu une réunion au cours de laquelle notre projet leur a été présenté et ils nous ont présenté le leur. Leur projet reprend le procédé qui existait auparavant: l'IMAX. Or, ce système est difficile à implanter dans le Tonnerrois. Ils ont commencé par la Puisaye. Il a été conclu qu'ils regardaient avec bienveillance ce que nous faisions, mais sans participer puisqu'ils avaient leur propre projet. Le Tonnerrois est très peu impacté par leur projet. Nous avons été déçus de ne pas recevoir de fonds ni de l'État, ni de la Région. Tout le monde nous a encouragés à continuer, sans nous aider. Cependant, nous continuons d'échanger avec la Région sur leur projet. À un moment, ils souhaitaient que nous les aidions en utilisant le pylône de Thorey, mais ils ont trouvé une autre solution et n'en ont pas eu besoin.

<u>Madame Dominique AGUILAR</u>: Je m'interroge sur la légalité de cette délibération non pas uniquement à cause du forfait de 250 €, mais sur la charge supplémentaire sur la consommation. Je voterai contre cette délibération.

(Au moment du vote, Monsieur Bruno PICARD était sorti)

• **Délibération n° 04-2018 :** *Economie* – Aménagement numérique – *Convention de mise à disposition par Monsieur Marcel GOULLEY – DYE*

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 119, 119-1 et 119-2,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment ses articles 52, 52-1, 52-2 et 52-3,

Vu les délibérations n° 68-2016 et 108-2016 portant sur la mise en place d'une DSP,

Considérant que pour desservir la commune de VEZANNES depuis le Château d'Eau de DYE il est nécessaire d'avoir un site relais,

Considérant que Monsieur Marcel GOULLEY propriétaire à proximité du Château d'Eau de DYE accepte de fournir à la communauté de communes l'électricité nécessaire au bon fonctionnement des équipements relais,

Considérant le projet de convention annexé qui a pour objet de déterminer les modalités et conditions d'une mise à disposition, par la Monsieur Marcel GOULLEY au profit de la collectivité.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	55	pour
	10	contre
	0	abstention

AUTORISE dès lors Madame la présidente à signer la convention concernant la fourniture à la communauté de communes de l'électricité par Monsieur Marcel GOULLEY à DYE.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

♦ TOURISME

♣ APTT – Subvention

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Comme vous l'a dit Madame la présidente, la délibération portant sur la subvention est reportée puisque la convention d'objectifs et de moyens n'est pas finalisée.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH ET SCOLAIRE, COORDINATION, BATIMENTS

Modification rythme scolaire –Suppression des NAP

Monsieur José PONSARD: Cette délibération concerne le changement de rythme scolaire à partir de septembre 2018. Suite au décret dit « Blanquer » et à l'enquête que nous avons conduite sur le territoire auprès des parents, des professionnels, des écoles pour savoir si la semaine de quatre jours et demi était maintenue ou non.

L'enquête diligentée montre que 80 % des personnes interrogées étaient favorables à la semaine des quatre jours et à la suppression des NAP.

Nous vous proposons de prendre une délibération validant cette décision laquelle a également été validée en commission.

Monsieur Bruno PICARD: Nous avons eu la même position au niveau du SIVOS Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers Vineux. Cependant, nous n'étions pas dans un cadre où les NAP étaient mises en place en tant que telles. Quelles sont les conséquences par rapport à l'organisation sur le territoire en ce qui concerne les

personnels qui effectuaient les NAP? Je n'ai rien contre le fait de revenir à la semaine de 4 jours, cela se comprend, mais j'aurais bien aimé qu'une étude d'impact nous soit transmise avant de prendre cette décision sur le devenir des personnels qui effectuaient les NAP pour le compte de la CCLTB. C'est un élément important sans remettre en cause la position prise.

Monsieur José PONSARD: Près de 90 % des personnels animant les NAP étaient favorables à la semaine des 4 jours (les ATSEM, les animateurs, les professionnels) et donc à la suppression des NAP. Les contrats des intervenants extérieurs ne seront évidemment pas renouvelés, mais s'agissant du personnel faisant partie de la CCLTB, ces personnels seront redéployés sur les activités des centres de loisirs et des écoles. Il n'existera aucun impact sur le personnel de la CCLTB suite à la suppression des NAP.

Monsieur Pascal LENOIR: Cette délibération n'est pas facile à prendre pour moi par rapport à la conception que j'ai eue du temps scolaire et de l'erreur que constitue la semaine des 4 jours, erreur par rapport au temps, erreur par rapport à l'accaparement des enfants, erreur par rapport à des comparaisons avec d'autres pays voisins qui ont un positionnement nettement plus élevé dans le cadre des différents rapports qui se rapportent à l'institution, lecture des principaux professeurs et spécialistes de l'éducation nationale sur ce thème. Pour autant, il faut bien se ranger à l'évidence et le taux de participation d'une part et d'orientation d'autre part fait dire qu'aller à l'encontre de cette orientation n'a pas de sens.

Je voudrais saluer, qu'il s'agisse de Tonnerre intra-muros avant que la compétence scolaire n'ait été transférée parce que je connaissais le problème à Tonnerre et depuis que la CCLTB a repris la compétence, la qualité du travail effectué par l'ensemble du personnel, y compris les extérieurs s'agissant de l'organisation des NAP. Nous sommes certainement un des rares territoires à avoir eu une telle qualité d'organisation du temps, des rythmes scolaires de nos enfants. Il faut le dire et il faut le souligner, nous devons en être fiers. Nous avons su répondre aux exigences pas souvent simples de l'Éducation Nationale et aux intérêts des enfants en leur offrant des prestations de haute qualité.

Sur la délibération en tant que telle par rapport à ce que j'ai dit en propos introductif et malgré tout, je me rangerai de l'avis des parents d'élèves avec beaucoup de regrets.

Monsieur José PONSARD: Même si on peut être d'accord sur certains de tes propos, je ne suis pas un professionnel de l'enseignement, je n'avais pas forcément un avis tranché sur le retour à la semaine des quatre jours. Nous n'avons pas été très aidés par tous les spécialistes que nous avons entendus en 2014 qui eux étaient favorables à la mise en place de la semaine des quatre jours et demi. Nous avons eu là un silence radio absolu. Nous nous sommes rangés derrière l'avis des parents et des professionnels de l'enseignement et de l'animation. Est-ce que cela reflète vraiment l'idéal pour l'éducation, je n'ai pas la réponse. Nous avons suivi le questionnaire que nous avons voulu mettre en place en toute transparence.

• **Délibération n° 05-2018 :** *Scolaire – Coordination – Bâtiments –* Modification des rythmes à compter de la rentrée scolaire 2018 – *Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine scolaire sur 4 jours*

La présidente rappelle que, suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013, les communes du territoire, alors compétentes en matière

« scolaire », ont instauré des horaires d'école sur 4,5 jours et organisé des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée 2014.

La présidente souligne que la mobilisation des Maires en 2014 puis la mise en place d'une organisation communautaire en 2016 dans la gestion des NAP et le fort investissement des équipes d'animation ont permis de relever ce défi des nouveaux rythmes scolaires ; en atteste notamment le taux d'inscription aux NAP au regard des effectifs d'élèves scolarisés qui atteint une moyenne de 62 %.

Après deux années de fonctionnement sur une semaine scolaire à 4,5 jours et la mise en place de NAP, la possibilité est aujourd'hui offerte aux collectivités de réorganiser les rythmes scolaires sur leur territoire. C'est à ce titre qu'une large consultation a été organisée sur Le Tonnerrois en Bourgogne.

La présidente regrette cependant qu'aucune étude à l'échelle nationale ni retours d'expériences consolidés ne viennent éclairer les élus dans leur prise de décision.

Vu les statuts de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" et l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de compétence « scolaire » par la Communauté de Communes,

Vu les articles D. 521-10 à D. 521-13 du Code de l'éducation et le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret donne davantage de souplesse aux acteurs locaux dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre au mieux aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves,

Considérant qu'une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire peut être déposée auprès de l'inspection académique, sur proposition conjointe de l'EPCI et des Conseils d'école,

Considérant les résultats de la consultation menée sur le territoire de la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » auprès de l'ensemble des acteurs mobilisés autour des temps de l'enfant (parents, enseignants, ATSEM et animateurs) qui démontrent la large adhésion à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. En effet, 80 % des répondants plébiscitent le retour de la semaine sur 4 jours et l'arrêt des NAP.

Considérant l'avis favorable de la commission « Petite-enfance / Scolaire / Enfance-Jeunesse » réunie le 15 novembre 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours à partir de septembre 2018 sur l'ensemble des sites du territoire,

Considérant les avis émanant des 13 Conseils d'école du territoire se prononçant à la quasi-unanimité pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (un seul site s'est prononcé défavorablement) et les propositions d'horaires transmises aux services académiques.

Madame la présidente :

- **PROPOSE**, d'acter le retour de la semaine scolaire de 24 heures sur 4 jours organisée sur 8 demi-journées et l'arrêt des NAP dès la rentrée 2018.
- **PRECISE** que le Projet Educatif de Territoire (PEDT) sera révisé afin d'y intégrer cette nouvelle organisation des rythmes scolaires et que de nouvelles

pistes d'organisation seront étudiées quant au maillage territorial des accueils collectifs sur le mercredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	1	abstention

APPROUVE le retour de la semaine sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018,

DECIDE de demander une dérogation pour le retour de la semaine sur 4 jours auprès de l'inspectrice académique,

AUTORISE la présidente à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

♦ DEVELOPPEMENT DURABLE

♣ SPANC : Ouverture d'un 2ème phasage pour les études à la parcelle

Monsieur Gérard GOVIN: Le programme de réhabilitation a débuté comme vous l'avez précédemment voté. En revanche, il avait été établi pour environ 60 usagers. Or, les subventions accordées par l'Agence de l'Eau, à la fois sur les études à la parcelle et sur les travaux de réhabilitation à hauteur de 60 % prennent fin en décembre 2018. Un nouveau programme sur 5 ans sera établi avec l'Agence de l'Eau. Cependant, ils ignorent si des subventions seront versées et, si elles existent, à quelle hauteur elles seront. Il est fort probable qu'elles soient inférieures à celles que nous connaissons aujourd'hui. Les diagnostics initiaux ont été poursuivis, nous avons, de ce fait, de nouvelles réhabilitations à faire. Nous avons donc décidé de vous proposer de passer de 60 à 100 réhabilitations sur l'année 2018 et de les engager sur la base des subventions de l'Agence de l'Eau de 60 %.

Nous proposons donc une nouvelle délibération portant sur 40 études supplémentaires en premier lieu sur les études à la parcelle et selon le choix retenu, en deuxième lieu, sur les travaux de réhabilitation. Les communes de Bernouil, Dyé, Vézannes, Aisy-Sur-Armançon, Cry-Sur-Armançon, Fulvy, Perrigny-sur-Armançon et Ravières viennent s'ajouter aux communes comprises dans la délibération précédente.

Pour mener à bien cette opération, nous lançons une consultation auprès du cabinet ASS'EAU, lequel réalise déjà les 60 études à la parcelle actuelles. Il nous fournira un rapport de synthèse. Pour 40 études, le coût est de 7 050 ϵ .

Monsieur Bernard FOREY: Peut-on avoir un calendrier des premières communes visitées pour l'année 2018?

Monsieur Gérard GOVIN: Il n'est pas possible d'établir un tel calendrier. On sait que ces études vont continuer sur l'année 2018 et sur le début de l'année 2019. À ce jour, nous ne pouvons pas donner un calendrier avec une visibilité supérieure à 2 ou 3 mois. S'agissant des diagnostics initiaux, le cabinet BIOS ne peut pas fournir un prévisionnel supérieur à 3 mois. Les visites sont de durée variable par habitation. En revanche, vous serez informés suffisamment tôt via les mairies.

• **Délibération n° 06-2018°:** *Développement Durable* – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – *Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ANC*

Vu les délibérations n° 07-2017, n° 54-2017 et 117-2017 du conseil communautaire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB),

Vu l'arrêt du programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) au 31.12.2018,

Vu le souhait de la commission Développement Durable et du COPIL ANC d'effectuer le maximum d'études à la parcelle sur l'année 2018 pouvant bénéficier d'un taux de subvention de 60 %,

Il est proposé d'ajouter un 2^{ème} phasage en 2018 avec les communes de Bernouil, Dyé, Vézannes, Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon, Fulvy, Perrigny-sur-Armançon et Ravières,

Afin de mener à bien cette mission, la CCLTB a lancé une consultation auprès du cabinet Ass'eau pour 40 études à la parcelle supplémentaires et la réalisation d'un rapport de synthèse (coût pour 40 études : 7 050 €).

La CCLTB va solliciter des subventions auprès de l'AESN pour ces études complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE la présidente à signer les documents relatifs au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ANC avec le bureau ASS'EAU ou son représentant,

AUTORISE la présidente à solliciter toutes les demandes de subventions et notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de :

- 60 % pour les études à la parcelle et la réalisation des travaux
- 60 % pour la maitrise d'œuvre
- Un forfait de 300 € par installation réhabilitée pour la gestion administrative des dossiers

Le coût des prestations, après déduction des subventions, sera pris en charge par chaque propriétaire concerné.

AUTORISE la présidente à signer ainsi tous les documents relatifs à l'avancement du projet, afin de mener celui-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

GEMAPI: Désignation des délégués du Bassin du Serein

Monsieur Gérard GOVIN: Cette délibération concerne les communes présentes à la fois sur le territoire du Tonnerrois en Bourgogne et sur le Bassin du Serein. Suite aux modifications statutaires du Syndicat du Bassin du Serein, le Conseil Communautaire doit désigner à nouveau un nombre de représentants égal au nombre actuel. Cette désignation concerne les communes d'Argenteuil-Sur-Armançon, Collan, Viviers, Pacy-sur-Armançon, Sambourg et Yrouerre. Nous vous

proposons de reconduire les délégués déjà désignés pour représenter les communes du Tonnerrois en Bourgogne.

(Au moment du vote, Monsieur Pascal LENOIR, ayant pouvoir de Madame Sophie DUFIT, et Monsieur Bruno LETIENNE, étaient sortis)

• **Délibération n° 07-2018 : Développement Durable** — Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) — Désignation des délégués au Syndicat du Bassin du Serein

Suite aux modifications statutaires du Syndicat du Bassin du Serein, le conseil communautaire doit désigner un nombre de représentants égal au nombre actuel.

Il est proposé de reconduire les délégués sous réserve que ces derniers soient conseillers municipaux conformément à l'article L5711-1 du CGCT.

Argenteuil-sur-	Délégué titulaire	Gaston SCHIER
Armançon	Délégué suppléant	Philippe MOREAU
Collan	Délégué titulaire	Nathalie DESCHODT
Conan	Délégué suppléant	Loïc POUSSIERE
Viviers	Délégué titulaire	Virgile PORTIER
VIVIEIS	Délégué suppléant	
Pacy-sur-Armançon	Délégué titulaire	Arnaud MARGNAC
r acy-sur-Armançon	Délégué suppléant	Thierry BOHAJUC
Sambourg	Délégué titulaire	Stéphane PARIS
Sambourg	Délégué suppléant	Bernard FOREY
Yrouerre	Délégué titulaire	Francine LAVAUD
Trouette	Délégué suppléant	Michel PIANON

	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
		0	contre
		0	abstention

DESIGNE les représentants ci-dessus au sein du Syndicat du Bassin du Serein.

➡ Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) — point ajouté en séance

Monsieur Gérard GOVIN: Suite à la prise des compétences « suivi et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SAGE) et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux dans le contrat global et le Programme d'Action et de Prévention des Inondations » (PAPI), nous devons voter pour transférer l'exercice de ces dernières au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) et il convient, de ce fait, de désigner 48 délégués titulaires et de 48 suppléants au SMBVA pour l'exercice de ces compétences.

Nous vous proposons de conserver les représentants des communes désignées pour l'exercice de la GEMAPI, de reconduire les délégués titulaires et suppléants actuels. Nous vérifierons que tous les délégués et suppléants sont toujours d'actualité. Bien que la commission n'ait pas validé cette liste, cela ne devrait pas poser de problème.

• **Délibération n° 08-2018 : Développement Durable** – Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Suite à la prise des compétences « suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) », Madame la présidente propose qu'elles soient exercées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA).

Il convient également de délibérer pour procéder à la désignation des 48 délégués titulaires et des 48 suppléants au SMBVA pour l'exercice de ces compétences.

Madame la présidente propose aux délégués de conserver les représentants des communes désignés pour l'exercice de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) par la délibération communautaire n° 15-2016 en prenant en compte les mises à jour communiquées par le SMBVA.

	66	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	0	abstention

ACTE le transfert de l'exercice des compétences « suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) » au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA),

DESIGNE les représentants visés en annexe auprès du SMBVA.

♥ FINANCES

Détermination des douzièmes prévisionnels au titre de la fiscalité professionnelle unique

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Une obligation nous est faite de vous présenter le tableau des attributions de compensation chaque année.

Il est rappelé dans la délibération que, suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique, la Communauté de Communes se substitue aux communes membres pour percevoir les produits concernant la fiscalité économique. Le rapport de la CLECT évalue les charges transférées et fixe, ensuite, les montants des attributions de compensation.

La CLECT, réunie le 27 septembre 2017, a produit son rapport, lequel a été adopté à la majorité qualifiée par les conseils municipaux.

Le tableau qui vous a été transmis tient compte du rapport de la CLECT. Il a été procédé à quelques changements par rapport au transfert de nouvelles compétences et des révisions libres concernant le scolaire notamment.

Des changements ont eu lieu pour quelques communes suite à certaines prises de compétences :

- le transfert des zones d'activité,
- l'aire d'accueil des gens du voyage,
- la demande particulière de la Commune de Tonnerre de basculer une certaine somme en investissement, la CLECT en a accepté le principe.

Monsieur Pascal LENOIR: Je ne souhaite pas revenir sur le débat de la Fiscalité Professionnelle Unique. C'est un débat important, c'est ce qui assure l'essentiel du financement de la CCLTB par rapport à ses compétences. Dans ce mécanisme de répartition, il y a eu, à un certain moment, une diminution importante effectuée sur les allocations de compensation de la Ville centre par rapport à un sujet qui était celui du Conservatoire. Puis, une délibération est venue rectifier cette diminution des allocations de compensation. Pour autant, il restait toujours sur la même ville une somme importante précomptée qui se rapportait au secteur Jeunes. Or, quand on lit les attendus par rapport à nos projets d'investissement, on se rend compte que le secteur Jeunes est devenu un pilotage réel de la communauté de communes, une ambition que je partage.

De ce fait, le précompte sur les attributions de compensation de la Ville de Tonnerre pose un problème de temps. C'était peut-être vrai au départ, mais compte tenu de l'évolution de nos affirmations dans le débat communautaire, ça l'est un peu moins. De plus, il y a la question de la compétence scolaire, la question du coût par enfant qu'avait apporté la commune sur une base de $400 \in$ alors que les autres communes apportaient sur une base de $700 \stackrel{.}{\alpha} 1000 \in$ en moyenne. Se pose aussi la question de l'harmonisation de ce mécanisme. On ne peut pas ne pas harmoniser dans un sens et ne pas harmoniser dans un autre. Un jour, nous devrons avoir ce débat qu'on le veuille ou non. Je tenais $\stackrel{.}{\alpha}$ le dire $\stackrel{.}{\alpha}$ ce Conseil communautaire.

<u>Madame Dominique AGUILAR</u>: Je rejoins les propos de Monsieur LENOIR quant à l'harmonisation sur les attributions sur le scolaire. On va aller de 100 à 1 500 ϵ , il faut se poser la question de la solidarité et d'une répartition équitable.

Nous voterons contre, puisque dans le cadre d'une délibération que nous avons prise en conseil municipal, nous avons refusé les montants donnés.

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Nous nous sommes écartés de l'objet principal de la délibération, c'est normal, chacun veut s'exprimer. Je partage l'ambition qu'un jour prochain nous puissions arriver à une véritable harmonisation sur le coût du scolaire avec une répartition tout à fait équitable et partagée entre nous tous. C'est bien l'objectif visé.

Nous devons cependant avoir un petit peu de recul, au moins une année d'exercice pour permettre l'estimation des coûts réels dans l'exercice de cette compétence. La Communauté de Communes a dû remettre au pot par différents mécanismes pour harmoniser les salaires dans le cadre du RIFSEEP au niveau du personnel. Cela a nécessité un certain effort de la part de la collectivité. Des réorganisations sont encore à conduire, notamment le travail sur la carte scolaire.

Le secteur Jeunes est un centre de loisirs, la dénomination est spécifique à Tonnerre, mais il s'agit bien d'un centre de loisirs même s'il accueille des

adolescents. Tous les centres de loisirs accueillent les adolescents, mais à Tonnerre une action un peu plus prononcée est conduite sur les ados.

Une prochaine CLECT aura lieu dans l'année même s'il n'y a pas d'autres transferts de compétences à l'horizon. Ce sera très intéressant de pouvoir mesurer et de faire un point d'étape sur N-2, N-1 et aujourd'hui et vous constaterez que les chiffres parleront d'eux-mêmes.

Néanmoins, je profite de ce désir que vous avez manifesté tous les deux sur la ville de Tonnerre pour appuyer ce souhait de trouver la bonne formule équitable qui rendra cette compétence complètement communautaire. Cette compétence est emblématique, indispensable sur laquelle nous nous investissons beaucoup. Elle génère beaucoup de débats, elle est malheureusement compliquée compte tenu du contexte démographique. Je reste persuadée que nous arriverons à démontrer tous les bénéfices de passer cette compétence en communauté de communes. Nous l'avons fait volontairement et non pas sous la contrainte, cela change beaucoup de choses. Il faut évoluer tranquillement, poser les choses, ne pas se précipiter sur des changements de manière trop hâtive mais le travail de fond a commencé, se poursuit et se poursuivra.

• **Délibération n° 09-2018° :** *Finances* – Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) – *Attribution de compensation – Détermination des douziémes – Exercice 2018*

La présidente rappelle que la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne a opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Par conséquent, la communauté est substituée aux communes membres pour percevoir les produits concernant :

	☐ la cotisation foncière (CFE),
	☐ la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
ainsi	que les produits issus de la réforme fiscale de la taxe professionnelle en 2010 :
	☐ taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB),
	□ composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
	\square compensation pour suppression de la part salaires (CSP),
	☐ taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Des attributions de compensation (positives ou négatives) sont ainsi établies pour chaque commune, et ce annuellement : elles reflètent la différence entre les produits et les charges transférés par chaque commune vers l'EPCI.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée conformément au Code Général des Impôts. Elle statue avant le 31 décembre sur les incidences financières et patrimoniales des transferts de charges susceptibles d'être opérés vers la CCLTB.

Dans ce cadre, l'intercommunalité doit néanmoins communiquer aux communes, avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions de compensation les concernant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1609 nonies C et 1638-0 bis,

Vu la délibération n° 77-2015 du 28 septembre 2015 de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne portant instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

Vu le rapport de la CLECT en date du 27 septembre 2017 adopté par la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que la communauté de communes exerce notamment, au regard de la Loi NOTRe, les compétences obligatoires nouvelles ci-après :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (avec suppression de la notion d'intérêt communautaire),
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Considérant l'avis du bureau communautaire, consulté le 23 janvier 2018,

Madame la présidente formule la proposition suivante :

- L'attribution prévisionnelle de compensation, dont les montants sont indiqués en annexe à la présente délibération, sera mensualisée, aussi bien pour le versement aux communes en cas d'AC positives que pour les reversements par les communes dans le cas des AC négatives,
- La validation du rapport 2018 de la CLECT pourra emporter, selon les cas, une régularisation de l'attribution de compensation des communes concernées par des transferts de compétences et de charges nouvelles vers l'EPCI.

	54	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	12	contre
	0	abstention

DECIDE de valider les propositions ci-dessus et de s'appuyer, notamment, pour la détermination des attributions prévisionnelles, sur les conclusions de la CLECT 2017,

AUTORISE Madame la présidente à prendre toute disposition utile et signer tout acte ultérieur permettant d'assurer l'exécution de cette délibération,

CHARGE Madame la présidente de transmettre cette délibération à Monsieur le préfet, à Monsieur le comptable des finances publiques ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les maires des communes du Tonnerrois en Bourgogne.

↓ <u>Ouvertures des crédits en investissement (budget principal et budget annexe « déchets »)</u>

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Sur le budget principal, je vous propose d'ouvrir des crédits à hauteur de 20 000 € et sur le budget SPED des crédits à hauteur de 10 000 € pour démarrer l'année et pour pouvoir dépenser une certaine somme.

 Délibération n° 10-2018 : Finances – Budget général – Budget Annexe Déchets Ménagers – Budget primitif 2018 – Ouverture de crédits avant vote du budget primitif

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (masse des crédits), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Madame la présidente propose, de l'autoriser, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2018 selon les tableaux ci-dessous :

• Budget principal:

BUDGET PRINCIPAL							
Chapitre	Intitulé	Montant					
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €					
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €					
TOTAL	20 000,00 €						
Budget d'inve	6 506 876,81 €						
% d'ouverture	de crédits	0,31%					

• Budget Déchets ménagers :

BUDGET SPED							
Chapitre	Montant						
21	Immobilisations corporellles	10 000,00€					
TOTAL	10 000,00 €						
Budget d'inve	783 840,00 €						
% d'ouverture	1,28%						

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APRROUVE l'ouverture des crédits conformément à la présente proposition.

♥ RESSOURCES HUMAINES

<u> Vacation pour le service technique</u>

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Nous avons eu recours à une vacation conseil pour le service technique, prestation faite par Monsieur THOMASSIN, expert en montage chez PGA pour une somme de 100 €. Il nous a conseillé pour l'emménagement dans l'école des Prés Hauts afin de remonter un préfabriqué.

• **Délibération n° 11-2018 : Ressources Humaines** — Rémunération intervenant technique « montage PGA »

Madame la présidente explique que le service technique va être amené à recourir à l'embauche exceptionnelle d'un vacataire afin de procéder au montage d'un garage de type « préfabriqué » dans une école située à Tonnerre.

Au titre de cette vacation, il est proposé de fixer l'indemnité forfaitaire à 100,00 € net.

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

VALIDE ces propositions,

AUTORISE Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile ultérieur concernant cette délibération.

♥ QUESTIONS DIVERSES

Information du conseil (décisions)

<u>Madame Anne JÉRUSALEM</u>: Une série d'informations qui concernent:

- un avenant sur le lot électricité sécurité incendie sur les Prés Hauts pour 1 300 €,
- un contrat avec JVS sur la maintenance des logiciels pour 13 000 € la première année. Pour les années suivantes : 7 000 €. Il s'agit d'un contrat pour trois ans.

Une information pour les écoles primaires, suite à un marché à bons de commande, nous avons un acte d'engagement.

Des travaux à la maternelle des Prés Hauts (peinture et signalétique) pour 1 186 € HT.

Je vous signale l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'office du tourisme le 23 février. Patrick AYACHE, vice-président de la région au tourisme et aux fonds européens, fera un petit tour en Tonnerrois. Nous lui ferons découvrir nos projets et notre territoire et nous lui demanderons de couper le ruban.

Une autre inauguration qui couronne le fruit de notre travail collectif: l'inauguration des pylônes de téléphonie de Thorey, Baon, Pimelles et Cruzy-Le-Châtel. L'inauguration aura lieu le 6 mars. Une invitation vous sera envoyée. Nous espérons la venue possible d'un ministre, Monsieur DENORMANDIE ayant noté cette manifestation à son agenda. Nous espérons être nombreux pour fêter cela ensemble, ce n'est pas si souvent que nous avons des réussites.

Monsieur Pascal LENOIR: La venue éventuelle d'un ministre par rapport à l'inauguration de nos pylônes par rapport à notre projet dans ce qu'il a de spécifique et d'original, c'est un sacré moyen pour récupérer de l'argent.

Madame Anne JÉRUSALEM: Nous y avons largement pensé.

Les maires ou leur remplaçant sont invités par le député VILLIERS et moi-même à une réunion avec le directeur de l'ARS pour évoquer le sujet des urgences. Le directeur de l'ARS accepte de venir, mais il ne veut rencontrer qu'un élu par commune et les urgentistes et j'espère le président du SDIS. En cas de fermeture des urgences la nuit, des dommages collatéraux seront possibles sur les pompiers. Nous souhaitons avec André VILLIERS que le SDIS puisse s'exprimer lors de cette réunion, réunion que nous souhaitons constructive.

Il s'agit d'une réunion de travail et de discussion et non d'une manifestation pour l'instant. Nous sommes toujours en train d'essayer de conquérir un résultat plus positif pour le territoire.

La séance est levée à 20 h 30.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 01-2018 :** *Administration Générale* Motion *Urgences de nuit des Centres Hospitaliers de TONNERRE et CLAMECY*
- **Délibération n° 02-2018 :** *Economie* Aide à l'immobilier d'Entreprise Conventionnement avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC)
- **Délibération** n° **03-2018** : *Economie* Aide à l'immobilier *Règlement d'intervention*
- **Délibération n° 04-2018 :** *Economie* Aménagement numérique *Convention de mise à disposition par Monsieur Marcel GOULLEY DYE*
- **Délibération n° 05-2018 :** *Scolaire Coordination Bâtiments –* Modification des rythmes à compter de la rentrée scolaire 2018 *Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine scolaire sur 4 jours*
- **Délibération n° 06-2018°:** *Développement Durable* Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) *Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ANC*
- **Délibération n° 07-2018 :** *Développement Durable* Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) *Désignation des délégués au Syndicat du Bassin du Serein*
- **Délibération n° 08-2018 : Développement Durable** Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)
- **Délibération n° 09-2018° :** *Finances* Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) *Attribution de compensation Détermination des douziémes Exercice 2018*
- Délibération n° 10-2018 : Finances Budget général Budget Annexe Déchets Ménagers – Budget primitif 2018 – Ouverture de crédits avant vote du budget primitif
- **Délibération n° 11-2018 : Ressources Humaines** Rémunération intervenant technique « montage PGA »

COMMUNIC			TITULAIRE				SUPPLEANT	
COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	М.	BURGRAF	Roland	M8	Mme	MARCHI	Marie-Chantal	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel	577				
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc	2				
Ancy-Le-Franc	Mme	ROYER	Maryse	- M				
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique	Duyn	Mme	HUGEROT	Maryvonne	Jugust
Argentenay	Mme	TRONEL	Catherine		M.	THINEY	Philippe	V 1
Argenteuil-Sur-Armançon	М.	MACKAIE	Michel	2 0	M.	SCHIER	Gaston	Beli
Arthonnay	М.	LEONARD	Jean-Claude	200	M.	VERITA	Jean-Luc	
Baon	M.	CHARREAU	Philippe	/bx	Mme	CARLE	Céline	
Bernouil	M.	PICARD	Bruno	POSARO	M.	FOURNILLON	Dominique	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne	4	M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	BOLLENOT	Jean-Louis	Bos	M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette	Alis	М.	GOGOIS	Francis	ajogo
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry	,	M.	ADAM	Jean-Claude	
Cry-Sur-Armançon	М.	DE PINHO	José	alt	М.	DUBOIS	Claude	ī
Dannemoine	М.	KLOËTZLEN	Eric	M	Mme	MROWINSKI	Martine	
Dyé	M.	DURAND	Olivier	als	М.	JOFFRIN	Thierry	
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise	Juin	Mme	FORTINI	Maryline	
Flogny-La-Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
1-	Mme Jeon	CONVERSAT - Bernard	Pierrette CALLE					
/		GOVIN	Gérard	A HART				. 6.
Fulvy	М.	HERBERT	Robert	Bubit	Mme	SORET	Françoise	HH
Gigny	М.	REMY	Georges	FHA	М.	DUTARTRE	Denis	
Gland	Mme	NEYENS	Sandrine		М.	CAMUS	Florent	
lully	M.	FLEURY	François	A TO	м.	GOUOT	Bruno	
lunay	M.	PROT	Dominique	all	Mme	BARALE	Annick	

COMMUNE			TITULAIRE			S	UPPLEANT	
COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézinnes donne Louvoir à	м. Уаны	GALAUD	Jean-Claude	A				
Lézinnes	M.	MOULINIER	Laurent	A				
Mélisey	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	ROY	Béatrice	
Molosmes	Mme	FERLET	Anne-Marie		M.	BUSSY	Dominique	DI
Nuits-Sur-Armançon	М.	GONON	Jean-Louis	(d)	AM.	LAVINA	Xavier	^ /
Pacy-Sur-Armançon	М.	GOUX	Jean-Luc	DIF	Mme	BOHAJUC-FRANCHE	Céline	4
Perrigny-Sur-Armançon	М.	COQUILLE	Eric \subset	7/4	<u>M</u> me	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	4
Pimelles	М.	ZANCONATO	Eric	-	<u>У</u> М.	COURCELLES	René	
Quincerot	М.	BETHOUART	Serge	Eastern Services	М.	GABRIOT	Bruno	
Ravières	М.	HELOIRE	Nicolas					
Ravières	М.	LETIENNE	Bruno					
Roffey	М.	GAUTHERON	Rémi	1 all	Mme	ROCH	Christine	
Rugny	М.	NEVEUX	Jacky C	Popul	М.	BATREAU	François	
Saint-Martin-Sur-Armançon	Mme	MUNIER	Françoise		М.	MLYNARCZYK	André	Sof
Sambourg	м.	PARIS	Stéphane		м.	FOREY	Bernard	100
Sennevoy-Le-Bas	М.	GILBERT	Jacques	49	M.	DELMOTTE	Laurent	
Sennevoy-Le-Haut	М.	MARONNAT	Jean-Louis	you all	Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny	Mme Oliv	THOMAS	Nadine	925	м. /	MAROLLES	Martial	
Stigny	М.	BAYOL	Jacques	- V.	м.	DE DEMO	Paul	000
Tanlay	M. Delph	BOUILHAC me GRIFF	Jean-Pierre <	A.				
Tanlay	M. Elisa	BOURNIER beth Pico	Edmond HE	2				
Tanlay	Mme	PICOCHE	Elisabeth					
Thorey	М.	NICOLLE	Régis	JUN 7	М.	RUND	Jean-Claude	
Tissey	М.	LEVOY	Thomas	21	М.	SABOURIN	Sébastien	335
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique		P			
Tonnerre donne pouvois à	Mme Tean	BERRY - Pierre G	Véronique DUR DIN	(1)				

	T		TITULAIRE				SUPPLEANT	
COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité		Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie	9		3		
Tonnerre	М.	CLEMENT	Bernard					
Tonnerre donne pensois à	Mme	COELHO A	Caroline -U.C.A.R.	10	2			
Tonnerre	Mme	DOUSSEAUX	Jacqueline	Doubled	0			
Tonnerre donne spervoir à P	Mme	DUFIT LENOIR	Sophie	\$	-			
Tonnerre	Mme	GOUMAZ	Delphine					
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre	7				
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre	Mme Ray n	LAPERT	Justine DY					
/ Tonnerre	М.	LENOIR	Pascal	8				
Tonnerre	м.	ORTEGA	Olivier	32	2			
Tonnerre donne souvoir à	M. Tacq	RENOUARD	Claude S	Dourseal				
Tonnerre	<i>М</i> .	ROBERT	Christian	CANI	_			
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichey	Mme	GRIFFON	Delphine <	Affey.	M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques	De-	Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	М.	LHOMME	Régis	7=2	M.	ATLAN	Guy	
Vézinnes	Mme	BORGHI	Micheline	Berghi	M.	PACAULT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	М.	BERCIER	Jacques	(B) 3°	M.	PETIT	Patrice	
Villon denne pouvoir à	M. Pierr	BAUDOIN ette GiBiER	Didier	Jolin	М.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	М.	PONSARD	José	The same of the sa	M.	HOUDOT	Sylvain	
/iviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICQ	Christian	
frouerre	м.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	